

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [charlie-paradis-cshbo-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3576391953f20d5f17f866ea>

Date d'obtention : 2025-03-20 15:13:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il est important en temps qu'intervenant de ne jamais regarder les images de pornographie de l'élève même s'il veut absolument nous les montrer. Qu'il est important de suivre la procédure inclut dans la trousse sexto, qu'une fois former on peut seulement traiter les cas dans notre écoles secondaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation m'apportera a poser les bonnes questions lors de mes interventions. Se qui fera en sorte que j'accompagnerai mieux l'élève, ainsi je pourrais rassurer l'élève avec de bon outil.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je porterai une attention spécial sur les actes malveillant dans mes interventions futurs.